

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre de Députés

Luxembourg, le 21 juillet 2023

Monsieur le Président,

Me référant à l'article 78 paragraphe 3 de la Constitution ainsi qu'à l'article 48 du Règlement de la Chambre des Députés, je soussignée, Diane Adehm, Députée, vous demande par la présente de bien vouloir procéder à la

division du projet de loi No 7880 sur l'organisation de l'Armée luxembourgeoise

L'article sur lequel je demande un vote séparé est le suivant :

Art. 32

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma parfaite considération.

Diane Adehm
Députée

Conformément au précité article 48 du Règlement de la Chambre des Députés, la présente demande est appuyée par les cinq députés suivants :

D. ADEHM

Georges Mischo

Jean Fischer

N. H. K. D. C. F.

... ..